

**ARRETE N° 21-681 pour désignation de
Monsieur Franklin, Ozoemenam OBIANYOR
Pour célébrer le mariage du 08/01/2022**

Nous Frédéric PETITTA, Maire de la Ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (Essonne)

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18

ARRETONS

Article 1^{er} : Monsieur Franklin, Ozoemenam OBIANYOR né le 25/09/1962 à HAMPSTEAD (Royaume Uni), Conseiller Municipal, est délégué pour exercer en nos lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la célébration du mariage du samedi 08 janvier 2022 à 13h30 entre Madame Camille, Morgane OBIANYOR et Monsieur Valentin SCHAAF

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Procureur de la République d'EVRY
- Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU
- Monsieur Le Maire
- Monsieur Franklin, Ozoemenam OBIANYOR
- *Copie au service AFFAIRES GÉNÉRALES– Secteur État Civil*

À SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

Le 26 novembre 2021

Le Maire

Frédéric PETITTA

